

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du jeudi 15 septembre 2016 à 20 heures

L'AN DEUX MIL SEIZE le QUINZE SEPTEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoint**,

Mesdames HUBERT Jeannine, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno, MARIE Philippe et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Madame LOVAT Cindy donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques

Madame MARTINEAU Anita donne procuration à Monsieur LEHOUX Yves

Madame RENAUD Brigitte donne procuration à Madame BAILLY Aline

Monsieur FORÊT Christophe donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Secrétaire de Séance : Madame TYLKOWSKI Frédérique

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mai 2016.

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE (SMGV)

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, la gestion des aires des gens du voyage est une compétence obligatoire.

Considérant que la communauté de communes du canton de Pontvallain a délégué au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV) la gestion de ses aires, il a été proposé dans un souci d'harmonisation que les communautés de communes Aune et Loir et du Bassin Ludois délèguent également la gestion de leurs aires d'accueil des gens du voyage au SMGV.

Le SMGV exercerait de plein droit au lieu et place de la communauté de communes Aune et Loir la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage ». Afin que le syndicat soit propriétaire de toutes les parcelles, les terrains seront vendus au SMGV pour 100 euros symbolique par aire.

Par délibération en date du 29 juin 2016, les élus de la communauté de communes Aune et Loir ont voté pour l'adhésion au SMGV à compter du 1^{er} décembre 2016 afin que la gestion des aires soit effective au 1^{er} janvier 2017.

Coût de l'adhésion : 1.20 € par habitant + 0.15 € par habitant pour le centre social

Après délibération, et vote, 15 pour et 4 abstentions (R. ANNE, C. FORÊT, F. TYLKOWSKI, P. LEROY), le conseil municipal autorise la communauté de communes Aune et Loir à adhérer au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

R. ANNE explique son abstention par sa crainte que pour un souci de rentabilité, le remplissage des aires soit optimisé et au maximum toute l'année.

M. le Maire tente de rassurer le conseil municipal. Il a rencontré le président du Syndicat et n'a pas d'inquiétude.

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Considérant la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatif à l'occupation du droit des sols (Loi ALUR du 24 mars 2014), la communauté de communes propose de mutualiser un service d'instruction à l'échelle du territoire, de créer un service commun et de proposer aux communes membres d'y faire appel par convention.

Le service commun concerne l'instruction des Permis de Construire, Déclaration Préalable, Déclaration d'Aménagement et CUB (Certificat d'Urbanisme opérationnel).

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au service commun créé entre la communauté de communes et ses communes membres.

COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'HABITATION « LE CLOS DES TANNERIES » PAR SARTHE HABITAT

M. le Maire fait un rappel de l'historique de l'opération « Le Clos des Tanneries » présentée lors du conseil municipal du 18 novembre 2014 en présence de Madame Saget, chargée d'opérations à la Direction Maîtrise d'ouvrage et Patrimoine de Sarthe Habitat :

- | | |
|--------------|--|
| - 15/01/2010 | Notification du marché de maîtrise d'œuvre |
| - 28/10/2010 | Signature de la convention de concession d'aménagement |
| - 2011 | Études |
| - 09/05/2012 | Obtention du permis d'aménager |
| - 01/10/2012 | Démarrage des travaux |

Il s'agit de l'aménagement d'un lotissement de 39 lots libre choix de constructeur, 3 ilots pour 17 locatifs dont 2 ilots réservés pour des logements Sarthe Habitat, et un ilot pour bâtiment public sur lequel a été construit le bâtiment d'accueil, d'animation et de loisirs pour personnes âgées.

Particularité de l'opération : Sarthe Habitat n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer l'opération. Le financement a été assuré par la commune qui a versé 1 450 000 € à Sarthe Habitat qui a placé cette somme et débloque les fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les produits financiers perçus par le placement de cette somme sont affectés à l'opération.

Chaque année, la collectivité doit approuver l'échéancier de réalisation au 31 décembre N-1 du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales remis après approbation par le conseil d'administration de Sarthe Habitat.

Le coût de l'opération s'élève à 1 569 055 € auquel il faut déduire les ventes des terrains, la participation d'ERDF à l'enfouissement de la ligne HT et les produits financiers. Dans l'état actuel des comptes, la participation de la commune à la fin de l'opération s'élèverait à 661 425 €.

A la clôture de la concession (à la fin de la vente des terrains), Sarthe Habitat remboursera à la collectivité l'excédent de trésorerie qui s'élèverait à 788 575 €. A ce jour, cinq terrains sont vendus.

Conformément à l'article 17 de la convention d'aménagement signée en date du 28 octobre 2010, Sarthe Habitat soumet à la commune le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL), présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat en date du 27 juin 2016.

Après avoir entendu l'exposé sur le « cumul réalisé au 31 décembre 2015 » et pris connaissance de la projection à venir, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales concernant l'opération « Lotissement Le Clos des Tanneries ».

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DE LA RÉGION DE MAYET

M. le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2015 – du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mayet dont la commune est adhérente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce rapport.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le Maire précise que les personnes concernées par un retour au « porte à porte » à compter du 1^{er} janvier 2017 seront informées par courrier. Seules les dessertes inaccessibles aux camions resteront en point d'apport volontaire aux colonnes.

Le conseil municipal, après délibération et vote, 18 pour et 1 abstention (P. MARIE), approuve ce rapport.

P. MARIE précise son abstention par le fait qu'il n'ait pas été consulté pour la mise en place du système. Il déplore ce mode de ramassage et reproche le manque de fréquence des ramassages des colonnes.

RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET TRANSCRIPTION DANS UN DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION PLACÉ AUPRÈS DE LA CNRACL

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les agents, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

La transcription de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique est devenue une obligation légale pour les autorités territoriales (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

En 2013, une société a réalisé le Document Unique de la commune mais il n'est pas satisfaisant car il n'est pas du tout adapté aux collectivités territoriales et devrait être mis à jour régulièrement.

Le Centre de gestion de la Sarthe propose d'assister la commune dans la réalisation de cette obligation légale.

Cette mission sera réalisée, en partenariat avec le Centre de Gestion, par l'Assistant de prévention qui sera nommé à l'issue de 5 jours de formation.

Coût : 2 132.30 €.

La commune peut prétendre à une aide du Fonds National de Prévention (FNP) placé auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (minimum 3 000 € couvrant intégralement les frais d'assistance du Centre de Gestion et défrayant le temps passé par l'Assistant de prévention).

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant :

- à signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels avec l'assistance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe,
- à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention placé auprès de la CNRACL.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF EN CONTRAT AIDÉ

Pour faire suite à une demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent administratif à compter du 26 décembre 2016, il convient de renouveler le contrat de l'agent actuellement en poste à l'agence postale.

Après contact auprès des services de Pôle Emploi, et dans le cadre du projet de réalisation du Document Unique, une dérogation a été accordée à la commune afin de proposer un contrat aidé de 9 mois renouvelable deux fois jusqu'à 24 mois pris en charge à 60 % sur 20/35^{ème}.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste administratif en contrat aidé.

CRÉATION DE 2 POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Pour faire suite au départ de deux agents assurant le service du restaurant scolaire, il est nécessaire de recruter deux nouveaux agents.

L'appellation « d'agent non titulaire » n'existant plus, le Centre de Gestion a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise pour être en conformité avec la nouvelle réglementation de recrutement « d'agent contractuel ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la création de deux postes d'agents contractuels de droit public de la

fonction publique territoriale conformément au Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015, à compter du 1^{er} septembre 2016.

TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE DES TANNERIES

M. le Maire rappelle que la salle des Tanneries est en priorité mise à la disposition des résidents des logements de Sarthe Habitat.

Néanmoins, du fait de sa capacité et de sa disponibilité, il convient de fixer un tarif de location pour les extérieurs si besoin.

Après vote, 14 pour 100 € et 5 pour 80 €, le tarif de la location de la salle des Tanneries est fixé à 100 €.

Le montant de la caution pour les salles telles que AFN, Classe découverte ou Tanneries est fixé à 400 €.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

J. VENTROUX précise que l'utilisation du coin cuisine à la salle des Tanneries doit être limitée (pas de traiteur).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CONTACT FM

La Présidente de la radio Contact FM sollicite le conseil municipal pour renouveler la convention de partenariat signée en juillet 2015 afin de mettre en lumière l'actualité d'Aubigné.

Coût : 1 000.00 €

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la convention de partenariat avec Contact FM pour l'année 2016/2017.

DEMANDE DE MATÉRIALISATION DE STATIONNEMENTS DE COURTE DURÉE PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire donne lecture du courrier des commerçants de la place de l'Église qui sollicitent le conseil municipal pour la mise en place et la matérialisation de stationnements de courte durée devant leurs commerces.

Un plan parcellaire est remis à chaque conseiller.

R. ANNE propose d'aller sur place lors de la prochaine commission « Voirie » le mercredi 21 septembre 2016.

Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

INFORMATION SUR LES PARCELLES CADASTRÉES F 98, F 99 ET F 100

Les propriétaires des parcelles cadastrées F 98, F 99 et F 100, situées derrière le cimetière, souhaitent vendre en terrain à bâtir.

Le Maire précise que ces parcelles sont en zone AUh, « zone réservée pour l'urbanisation future pour l'implantation d'habitations mais qui peut être ouverte à l'urbanisation anticipée dans le cadre d'opérations groupées et sous certaines conditions ».

Sachant qu'un projet d'agrandissement du cimetière avait été évoqué, l'avis du conseil municipal est sollicité pour savoir si la commune se positionne sur l'achat de ces parcelles et à quel prix.

Le conseil municipal propose d'acheter ces parcelles à 3 € le m².

PROPOSITION D'ACHATS DES PARCELLES AC 464 ET AC 465

Pour faire suite à la proposition du conseil municipal lors de sa séance du 30 juin 2016 au prix de 65 000 € les deux biens, M. le Maire donne lecture du courrier des propriétaires qui rejettent cette offre.

Leur proposition est :

- 44 000 € pour le bien actuellement en location et le terrain attenant,
- 55 000 € pour le restaurant.

Le conseil municipal reste sur sa position. Le Maire est chargé de reprendre contact avec les propriétaires.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

Pour faire suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation des travaux de construction de vestiaires au stade de football, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 Gros-œuvre, maçonnerie, réseaux
Sarl Marandeu-Chignard de Vernantes (49) 53 797.65 € HT
- Lot 2 Charpente, bardages isolants, couverture bacs acier, zinguerie
Cap construction bois de Courceboeufs (72) 44 662.52 € HT
- Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium et acier
Sarl SPBM d'Arçonnay (72)..... 18 820.00 € HT
- Lot 4 Menuiseries intérieures, équipements
AS Menuiserie Agencement de Ruaudin (72) 8 081.29 € HT
- Lot 5 Plafonds plaques, plafonds acoustiques
Sas RIVL de Villerable (41) 8 148.43 € HT
- Lot 6 Carrelages de sols et murs
Sas Sarthe BTP de Champagné (72) 11 500.00 € HT
- Lot 7 Peintures
Sarl Charron Peintures de Villiers au Bouin (37) 2 156.28 € HT
- Lot 8 Électricité, ventilation, chauffage électrique
SA J. Pasteau d'Aubigné-Racan (72)..... 18 514.34 € HT
- Lot 9 Plomberie, sanitaire

SA J. Pasteau d'Aubigné-Racan (72)..... 14 826.75 € HT

Soit un marché total de travaux de 180 507.26 € HT (216 608.71 € TTC) auquel il faut ajouter les frais de l'architecte, du coordinateur et du contrôle technique, soit un montant total de 200 310.38 € HT (240 372.46 € TTC)

Les travaux débuteront semaine 38.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX »

J. VENTROUX, responsable de la commission « Travaux », donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2016.

1) Information sur les travaux réalisés en 2016

a) ÉCOLE PUBLIQUE – Terminés avant la rentrée

- Plafonds phoniques (Classes CM1, CM2, et Dortoir)
- Eclairage (Classes CM1, CM2, et Dortoir)
- Peinture des deux salles (Classes CM1 et CM2)
- Pose de stores (Classes CM1 et CM2)
- Peinture couloir (Côté Maternelles)
- Câblage de la salle informatique
- Pose d'1 tableau interactif (2^{ème} en attente de pose aux vacances de La Toussaint)

b) SERVICES TECHNIQUES – Matériel réceptionné et en service

- Épareuse
- Tracteur tondeuse
- Arroseur du stade

c) DIVERS TRAVAUX AMENAGEMENT ET ENTRETIEN TERMINÉS

- Réfection du Pont de la Touche
- Suppression du massif à la Cité Charles de Gaulle
- Travaux d'aménagement de l'Agence Postale
- Installation d'un nouveau système d'alarme pour la Mairie et l'Agence Postale

d) TRAVAUX EN COURS

Enfouissement des réseaux et travaux éclairage public « rue du Professeur Arnould »
et « rue Racan »

2) Étude des devis et choix des entreprises concernant les projets 2016

a) RÉNOVATION DE LA SACRISTIE (hors mobilier)

3 devis ont été demandés, 2 propositions ont été reçues dont une sans suite.

La Commission propose de retenir l'entreprise PAUMARD (Vaas) pour un montant de **7 278.01 € TTC**

b) MISE EN PLACE DE ROBINETS THERMOSTATIQUES RDC MAIRIE – ÉCOLE PUBLIQUE – FOYER PLACE DES AFN

4 devis ont été demandés, 1 proposition a été reçue.

La Commission propose de retenir l'entreprise PASTEAU (Aubigné-Racan) pour un montant de **2 530.74 € TTC**

c) MISE AUX NORMES PMR DE DIVERS ACCÈS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

- Halte- Garderie : 2 accès
- Eglise : 1 accès
- WC Public : 1 accès
- Cabinet médical : 2 accès
- Catéchisme / salle de réunion : 2 accès
- Rampe : 2 accès

3 devis ont été demandés, 2 réponses ont été reçues dont une sans suite.

La Commission propose de retenir l'entreprise PAUMARD (Vaas) pour un montant de **7 641.67 € TTC**

→ La commission propose également de revoir le projet et le devis de la mise aux normes PMR de l'accès de l'école publique « rue du Professeur Arnould ».

d) MISE AUX NORMES PMR DE DIVERS ESCALIERS

- Ecole : 3 escaliers extérieurs
- Ecole : 3 escaliers intérieurs
- Garderie : 1 escalier intérieur
- Mairie : 2 escaliers extérieurs
- Bibliothèque : 1 escalier intérieur
- Eglise : 1 escalier extérieur

4 devis ont été demandés, 2 propositions ont été reçues et deux sociétés ne donnent pas suite.

La Commission propose de retenir l'entreprise EAPS (Pontvallain) pour un montant de **25 200.22 € TTC**

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal de la réunion du bureau et du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aune et Loir du 29 juin 2016.

DIVERS

- Le Maire remercie M. Leroy pour le prêt de couvertures provenant du Lycée de la Flèche aux jeunes bénévoles de Concordia en juillet.
- M. LEGUET informe des nouveaux horaires de l'église. En effet, pour faire suite à l'information de Mme LEROY (cf. compte rendu de la séance du 30 mars 2016),

l'ouverture et la fermeture de l'église sera faite par les employés communaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le samedi de 8h à 13h30.

- M. le Maire donne lecture du courrier de M. SZYMANEK qui sollicite le conseil municipal afin de récompenser un jeune garçon de 9 ans, qui par son intervention, a permis à une personne âgée d'être secourue à temps par les pompiers.
Le Maire propose au conseil municipal de convier le garçon à la cérémonie des vœux de janvier 2017 afin d'honorer son geste et lui remettre une récompense.
- M. le Maire donne lecture de la carte de Mme CATHERINE, adjoint administratif au secrétariat de la mairie, qui remercie le conseil municipal des fleurs offertes à l'occasion du décès de sa maman.
- M. LEGUET a reçu le colonel de gendarmerie concernant les regroupements des gendarmeries de Mayet et Aubigné-Racan avec celle du Lude. Ce projet est pour 2018 ou 2019. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.
- M. le Maire donne une information sur l'organisation du fleurissement de la commune. Un courrier a été adressé à Art Floral qui commandait les fleurs chez Renou Horticulture. Afin de valoriser le personnel de la commune, Mme RENAUD, responsable du fleurissement, se rendra directement chez Renou Horticulture avec un des agents communaux en charge du fleurissement.
B. LEDUC demande si la commission « Fleurissement » a été consultée.
Le Maire répond que la commission « Fleurissement » se réunit à l'occasion du vote des maisons fleuries. Concernant le fleurissement de la commune, il s'agit d'une décision du Maire qui souhaite que les élus prennent leurs responsabilités pour l'embellissement de la commune.
M. LEGUET précise qu'Art Floral sera toujours sollicité pour toutes les cérémonies et divers besoins à l'occasion de manifestations communales.
- M. le Maire fait part de son inquiétude quant à l'avancement du projet de construction d'un magasin d'alimentation par les gérants actuels de Coccinelle. En effet, il n'a plus de nouvelles de M. et Mme GUILMET depuis mai (cf. compte rendu de la séance du 25 mai 2016). Or un contrôle de la commission de sécurité doit être réalisé courant avril 2017. Envisageant un futur investissement, aucun dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée n'a été déposé en mairie.
- Le programme des Journées Européennes dans la Vallée du Loir est remis à chaque conseiller.
- Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité de la voirie communale, le Maire a rencontré M. BOURDIN du cabinet d'infirmiers place de l'église afin de rendre le cabinet accessible aux personnes à mobilité réduite. Des devis ont été demandés. La commune fera réaliser les travaux par l'entreprise Bastard.
L'étude d'aménagement de la terrasse du bar-tabac est également en cours car elle est comprise dans un ensemble de travaux d'accessibilité devant la pharmacie, le bar-tabac et la rue du 11 novembre.
Tous ces travaux seront financés par la commune et rentrent dans le cadre du budget alloué à la mise aux normes accessibilité de la voirie.

- Questions de B. LEDUC :
 - o Demande la prolongation de la période de pêche jusqu'au 31 octobre 2016 ; accord du conseil ;
 - o Demande l'intervention sur certains chemins empruntés lors de la prochaine randonnée pédestre le 11 novembre ;
 - o Interroge le Maire sur le refus de la commune à apporter une aide à l'installation d'un remplaçant à la dentiste lorsqu'elle partira à la retraite ; M. LEGUET réfute cette version puisqu'il a rencontré Mme LECOR, conseillère départementale, il y a seulement 3 semaines et a assuré du soutien de la commune à l'installation d'un dentiste en collaboration avec Mme NORMAND, l'actuelle praticienne.
 - o Interroge le Maire sur le refus d'intégrer une nouvelle bénévole à la bibliothèque ; Le Maire précise qu'il n'a rien contre cette nouvelle bénévole et est prêt d'ailleurs à la recevoir pour lui expliquer. Il a reçu à ce sujet la responsable de la bibliothèque pour lui faire part de son mécontentement quant à la méthode de recrutement. Le Maire rappelle que la bibliothèque est municipale, avec une agent intercommunale en charge de la gestion et de l'animation en collaboration avec les bénévoles qui sont eux sous la responsabilité de l'adjointe à la culture. M. LEGUET regrette les dysfonctionnements et les démissions successives de la bibliothèque malgré une réunion de mise au point faite en début d'année.

- Question de N. MOURIER sur l'installation du médecin qui ne prend pas de nouveaux patients ; M. le Maire précise que, des habitants l'ayant rapidement informé de ce désagrément, il a contacté le Docteur HABIB qui a fait le nécessaire auprès de son secrétariat afin de ne pas refuser de nouveaux patients habitants d'Aubigné-Racan.

- Question de J. HUBERT sur la fermeture de la classe ; Le Maire confirme qu'une classe a fermé à la rentrée de septembre. Il fallait 157 élèves pour maintenir la classe, 152 élèves étaient inscrits. M. LEGUET rappelle qu'il souhaite que les enfants de moins de 2 ans et demi soient acceptés en maternelle.

La séance est levée à 23 h.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Frédérique TYLKOWSKI